



FORMATION INTER-ENTREPRISES *

1 jour

Prévenir le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

à partir de 375 € net de taxe par participant

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Savoir orienter, informer et accompagner les salariés en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes

Connaître la définition du harcèlement et les sanctions

Appréhender la responsabilité civile et pénale de l'employeur dans ces domaines

Réfléchir à un plan de prévention et d'action dans la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

PUBLIC VISÉ

Tout public

PRÉ-REQUIS

Sans niveau spécifique

AIDES AU FINANCEMENT **

Cap Emploi

Entreprise

Opérateurs de Compétences (OPCO)

France Travail

** *sous conditions*

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

100% Présentiel

Mix Learning

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Mise en situation

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation

Évaluation de fin de formation individuelle par le formateur

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription

Demande de devis

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Contactez-nous

* Toutes nos formations sont possibles en INTRA-ENTREPRISE (devis sur demande).

Retrouvez toutes les informations sur
laho-formation.fr

 N° Vert 0 805 384 384



89,31%

DE TAUX DE SATISFACTION
LAHO FORMATION

PROGRAMME DE LA FORMATION

Découpage par demi-journée :

1. Identifier le harcèlement et les responsabilités de l'employeur

- Les définitions légales
- L'auteur du harcèlement
- Méthodologie et charge de la preuve
- La responsabilité de principe de l'employeur : des mesures à prendre
- La responsabilité du salarié harceleur
- La protection de la victime
- La protection du témoin
- Que se passe-t-il en cas d'accusation infondées ?

2. Les moyens de lutte contre le harcèlement

- Le rôle de l'employeur : actions et réactions définitions de procédures
- Le rôle du référent prévu en matière de harcèlement sexuel et agissement sexiste
- Le rôle du management dans la détection du harcèlement
- Les moyens d'actions des IRP (Instances Représentatives du Personnel)
- Le recours à la médiation

CETTE FORMATION EST PROPOSÉE DANS NOS CENTRES DE :

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

Session 1 : 15/10/2024

ROUBAIX

Session 1 : 16 sept

LENS

Session 1 : 18 octobre

